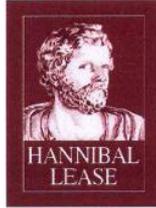


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Identifiant Unique : 0766895F
Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée B+ (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25/11/2020

**NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL subordonné 2021-01 » DE 10 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 15 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
Prix de l'Emission : 100 dinars**

| Catégorie | Durée | Taux d'Intérêt | Amortissement Annuel |
|-------------|------------------------------|-------------------------|---|
| Catégorie A | 5 ans | 10% et/ou TMM+3,25% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année |
| Catégorie B | 7 ans dont 2 années de grâce | 10,1% et/ou TMM+3,5% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année |

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B- (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/01/2021

Visa **N° 21 / 1050** du **26 JAN. 2021** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Foued BOUAZRA
Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease
Tél : 71 139 400
Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage,
Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 - Fax : 71 960 903 -
E-mail : macsa@macsa.com.tn; Site web: www.macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « HL 2020 » enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Janvier 2021



Sommaire

| | |
|--|----|
| Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL subordonné 2021-01 » | 3 |
| Chapitre 1 – Responsable de la note d'opération | 7 |
| 1-1 Responsable de la note d'opération | 7 |
| 1-2 Attestation du responsable de la note d'opération | 7 |
| 1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération | 7 |
| 1-4 Responsable de l'information | 8 |
| Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération | 9 |
| 2.1. Renseignements relatifs à l'émission | 9 |
| 2.1.1. Décision à l'origine de l'émission | 9 |
| 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération..... | 9 |
| 2.1.3. Période de souscription et de versement | 10 |
| 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public | 10 |
| 2.1.5. But de l'émission..... | 10 |
| 2.2. Caractéristiques des titres émis..... | 10 |
| 2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres | 10 |
| 2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement | 10 |
| 2.2.3. Date de jouissance en intérêts | 10 |
| 2.2.4. Date de règlement | 10 |
| 2.2.5. Taux d'intérêt..... | 10 |
| 2.2.6. Intérêts | 11 |
| 2.2.7. Amortissement et remboursement | 11 |
| 2.2.8. Prix de remboursement | 16 |
| 2.2.9. Paiement..... | 16 |
| 2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle | 16 |
| 2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt | 17 |
| 2.2.13. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang..... | 17 |
| 2.2.14. Garantie | 17 |
| 2.2.15. Notation..... | 18 |
| 2.2.16. Mode de placement..... | 23 |
| 2.2.17. Organisation de la représentation des obligataires subordonnées | 23 |
| 2.2.18. Fiscalité des titres | 23 |
| 2.3. Renseignements généraux..... | 23 |
| 2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations | 23 |
| 2.3.2. Marché des titres..... | 23 |
| 2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING | 24 |
| 2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige..... | 24 |
| 2.4. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné | 24 |
| 2.5. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :..... | 24 |
| Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de la société..... | 26 |
| 3.1. Description de l'activité de la société au 31/12/2020..... | 26 |
| 3.1.1. Evolution des approbations | 26 |
| 3.1.2. Evolution des mises en forces | 27 |
| 3.1.3. Evolution de l'encours financier | 28 |
| 3.1.4. Évolution des engagements de la société sur la clientèle..... | 28 |
| 3.2. Indicateurs d'activité au 31/12/2020 | 29 |

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL subordonné 2021-01 »

L'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » est émis pour un montant de 10 000 000 de dinars susceptibles d'être porté à un maximum de 15 000 000 dinars, divisés en 100 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit :

- ✓ Catégories A : d'une durée de 5 ans : 10% et/ou TMM+3,25% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce : 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an.

| | |
|---|--|
| Dénomination de l'emprunt subordonné | « HL subordonné 2021-01 » |
| Montant | 10 000 000 dinars susceptibles d'être porté à 15 000 000 dinars. |
| Nombre d'obligations à émettre | 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées réparties en 2 Catégories A et B susmentionnées. Le nombre d'obligations subordonnées par Catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs. |
| Nominal | 100 dinars par obligation subordonnée. |
| Forme des obligations subordonnées | Les obligations subordonnées sont nominatives. |
| Prix d'émission | 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription. |
| Prix de remboursement | 100 dinars par obligation subordonnée. |
| Date de jouissance en intérêts | Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/02/2021 , seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 26/02/2021 , soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt. |
| Taux d'intérêt | : Catégorie A : 10% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur ; Catégorie B : 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an au choix du souscripteur. |
| Durée | : Catégorie A : 5 ans Catégorie B: 7 ans dont deux années de grâce |
| Durée de vie moyenne | ✓ Catégorie A: 3 ans ; ✓ Catégorie B : 5 ans ; |
| Duration (Taux fixe) | ✓ Catégorie A : 2,66 années ; ✓ Catégorie B : 4,10 années |

| | |
|--|--|
| Rang de créance | <p>En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau du document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/08/2020 sous le numéro de 20-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.</p> |
| Maintien de l'emprunt à son rang | <p>L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.</p> |
| Taux de rendement actuariel (taux fixe) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A: 10% l'an. ✓ Catégorie B: 10,1% l'an |
| Marge actuarielle (taux variable) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A: 3,25%. ✓ Catégorie B: 3,5% |
| Amortissement normal | <p>Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.</p> |
| Souscriptions et versements | <p>Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 10/02/2021 auprès de MAC SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance-Les berges du Lac.</p> |
| Clôture des souscriptions | <p>Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées au plus tard le 26/02/2021. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.</p> <p>En cas de non placement intégral de l'émission au 26/02/2021, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.</p> <p>Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.</p> |

| | |
|---|---|
| Paiement | <p>Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 26/02 de chaque année.</p> <p>Le premier paiement en intérêts aura lieu le 26/02/2022 pour toutes les catégories.</p> <p>Le premier remboursement en capital aura lieu le 26/02/2022 pour la catégorie A et le 26/02/2024 pour la catégorie B.</p> <p>Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.</p> |
| Régime Fiscal | Droit commun régissant la fiscalité des obligations. |
| Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligations | <p>L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire subordonné « « HL subordonné 2021-01 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, intermédiaire en bourse.</p> <p>L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.</p> |
| Garantie | Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie. |
| Notation de la société | <p>Le 25/11/2020, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note à long terme : B+ (tun) ; ✓ Note à court terme : B (tun) ; ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable. |
| Notation de l'emprunt | L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 08/01/2021 . |
| Cotation en bourse | Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. |
| Prise en charge par TUNISIE CLEARING | Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites. |
| Mode de représentation des obligataires | Droit commun régissant la représentation des obligataires. |
| Tribunaux compétents en cas de litige | Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I. |
| Risque lié à l'émission du présent Emprunt obligataire subordonné | Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexé sur le TMM. |

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance » page 17**)

- **Qualité du crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière

Chapitre 1 – Responsable de la note d’opération

1-1 Responsable de la note d’opération

Monsieur Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable de la note d’opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d’opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l’opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease

HANNIBAL LEASE
Rue du lac Léman les Berges du Lac
Tunis 1053
Tél.: 71 139 400 Fax.: 71 965 222

1-3 Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d’usage pour s’assurer de la sincérité de la note d’opération. »

MAC SA

Le Directeur Général Adjoint

Monsieur Mourad BEN CHAABANE



1-4 Responsable de l'information

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

HANNIBAL LEASE
Boulevard du Lac Lemna les Berges du Lac
Tunis 1053
Tél. : 71 139 400 Fax : 71 965 222

La notice légale est publiée au JORT N° 10 du 07/02/2021

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 1021/1050 du 26 JAN. 2021
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **07/01/2021** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars.
- b. Nominal de l'obligation subordonnée : 100 dinars par Obligation subordonnée ;
- c. Forme d'Obligation subordonnée : les obligations subordonnées sont nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt
 - Catégorie A: 10% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur ;
 - Catégorie B: 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an au choix du souscripteur ;
- f. Durée
 - Catégorie A : 5 ans
 - Catégorie B: 7 ans dont deux années de grâce
- g. Amortissement normal : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est d'un montant de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL subordonné 2021-01** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 10 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent à 90 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 12 500 DT, les frais de la BVMT sont de 26 500¹ DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 31 620 DT², les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 167 620 DT et un produit net de l'emprunt de 9 832 380 DT.

| Désignation | Montant Global (en DT) | Montant par obligation (en DT) |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| Produit Brut | 10 000 000 | 100 |
| Frais globaux ³ | 167 620 | 1,676 |
| Produit Net | 9 832 380 | 98,324 |

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au 1^{er} trimestre 2021.

² Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% pour la catégorie A taux fixe, 25% pour la catégorie A taux variable, 25% pour la catégorie B taux fixe, 25% pour la catégorie B taux variable. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 10 000 000 DT.

³ Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 10 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **10/02/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **26/02/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/02/2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **10/02/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation ainsi que l'amélioration du ratio de solvabilité d'Hannibal Lease.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : HL subordonné 2021-01

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/02/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **26/02/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour les catégories A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour les catégories B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,1%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **26/02** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **26/02/2026** pour la catégorie A et le **26/02/2028** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 10 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 3 000 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe de 10%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,25%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 033 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,11 % calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 5 050 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 10,1%.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+3,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 180 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 10,36% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020, à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/02/2026** pour la catégorie A et le **26/02/2028** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 3,25% pour la catégorie A et 3,5% pour la catégorie B.

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020) soit 6,86% majorée d'une marge de 3,25% pour la catégorie A soit 10,11% et majoré d'une marge de 3,5% pour la catégorie B soit 10,36%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

| | |
|--|--|
| Montant de l'emprunt subordonné | 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT |
| Nombre d'obligations subordonnées | : 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées. |
| Valeur nominale de l'obligation subordonnée | : 100 dinars |
| Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse | : 26/02/2021 |
| Date du premier remboursement en capital | : Catégorie A : 26/02/2022 Catégorie B : 26/02/2024 |
| Date du premier paiement des intérêts | : 26/02/2022 pour les deux catégories |
| Date de la dernière échéance | : Catégorie A: 26/02/2026 Catégorie B : 26/02/2028 |
| Amortissement normal | <u>Pour la catégorie A :</u> Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 1 ^{ère} année correspondant à 20 dinars par obligation. <u>Pour la catégorie B :</u> Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 3 ^{ème} année correspondant à 20 dinars par obligation. |
| Taux d'intérêt nominal | : <u>Pour la catégorie A :</u> Un taux fixe de 10% brut l'an et/ou variable (TMM+3,25%), soit 10,11%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020) majorée de 3,25% (à titre indicatif). <u>Pour la catégorie B :</u> Un taux fixe de 10,1% brut l'an et/ou variable (TMM+3,5%), soit 10,36%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de janvier 2020 au mois de décembre 2020) majorée de 3,5% (à titre indicatif). |

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

| En (%) | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Janvier | 4,0700 | 4,7500 | 3,1600 | 4,1100 | 4,7100 | 4,8900 | 4,2500 | 4,2600 | 5,5300 | 7,2400 | 7,8100 |
| Février | 4,0800 | 4,6500 | 3,4200 | 4,2000 | 4,6800 | 4,8000 | 4,2200 | 4,2900 | 5,6100 | 7,2800 | 7,8400 |
| Mars | 4,2300 | 4,5600 | 3,4800 | 4,3300 | 4,7200 | 4,8200 | 4,2000 | 4,2900 | 6,0400 | 7,9000 | 7,3500 |
| Avril | 4,1200 | 4,3900 | 3,6400 | 4,7000 | 4,7200 | 4,8000 | 4,2400 | 4,4100 | 6,5000 | 7,8600 | 6,8000 |
| Mai | 4,3600 | 4,5100 | 3,7400 | 4,6900 | 4,7000 | 4,7700 | 4,2500 | 4,8300 | 6,3900 | 7,8300 | 6,8000 |
| Juin | 4,3800 | 4,5000 | 3,6400 | 4,7400 | 4,7800 | 4,8000 | 4,2100 | 4,9400 | 6,7200 | 7,8300 | 6,8000 |
| Juillet | 4,5200 | 4,2500 | 3,8500 | 4,7300 | 4,9800 | 4,7800 | 4,3200 | 5,1500 | 7,2500 | 7,8300 | 6,8200 |
| Août | 4,6100 | 3,7600 | 3,8800 | 4,7500 | 4,9400 | 4,7500 | 4,2000 | 5,1900 | 7,2500 | 7,8300 | 6,7900 |
| Septembre | 4,5200 | 3,2400 | 3,9000 | 4,7200 | 4,9200 | 4,7700 | 4,2600 | 5,2200 | 7,2900 | 7,8200 | 6,7600 |
| Octobre | 4,6200 | 3,3200 | 4,1500 | 4,6600 | 4,9300 | 4,7500 | 4,3300 | 5,2300 | 7,2700 | 7,8100 | 6,3000 |
| Novembre | 4,8000 | 3,1600 | 4,1800 | 4,7500 | 4,9300 | 4,3000 | 4,2300 | 5,2300 | 7,2500 | 7,8000 | 6,1300 |
| Décembre | 4,8700 | 3,2300 | 3,9800 | 4,7400 | 4,8800 | 4,2800 | 4,2600 | 5,2300 | 7,2400 | 7,8100 | 6,1200 |

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée au nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 10 000 000 DT :

✓ Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (10%) En DT

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 2021 | 10 000 000 | | | | |
| 2022 | | 2 000 000 | 8 000 000 | 1 000 000 | 3 000 000 |
| 2023 | | 2 000 000 | 6 000 000 | 800 000 | 2 800 000 |
| 2024 | | 2 000 000 | 4 000 000 | 600 000 | 2 600 000 |
| 2025 | | 2 000 000 | 2 000 000 | 400 000 | 2 400 000 |
| 2026 | | 2 000 000 | 0 | 200 000 | 2 200 000 |
| Total | | 10 000 000 | | 3 000 000 | 13 000 000 |

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (10%) En DT

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| 2021 | 100,000 | | | | |
| 2022 | | 20,000 | 80,000 | 10,000 | 30,000 |
| 2023 | | 20,000 | 60,000 | 8,000 | 28,000 |
| 2024 | | 20,000 | 40,000 | 6,000 | 26,000 |
| 2025 | | 20,000 | 20,000 | 4,000 | 24,000 |
| 2026 | | 20,000 | 0,000 | 2,000 | 22,000 |
| Total | | 100,000 | | 30,000 | 130,000 |

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 10,11% (à titre indicatif)

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 2021 | 10 000 000 | | | | |
| 2022 | | 2 000 000 | 8 000 000 | 1 011 000 | 3 011 000 |
| 2023 | | 2 000 000 | 6 000 000 | 808 800 | 2 808 800 |
| 2024 | | 2 000 000 | 4 000 000 | 606 600 | 2 606 600 |
| 2025 | | 2 000 000 | 2 000 000 | 404 400 | 2 404 400 |
| 2026 | | 2 000 000 | 0 | 202 200 | 2 202 200 |
| Total | | 10 000 000 | | 3 033 000 | 13 033 000 |

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 10,11% (à titre indicatif)

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| 2021 | 100,000 | | | | |
| 2022 | | 20,000 | 80,000 | 10,110 | 30,110 |
| 2023 | | 20,000 | 60,000 | 8,088 | 28,088 |
| 2024 | | 20,000 | 40,000 | 6,066 | 26,066 |
| 2025 | | 20,000 | 20,000 | 4,044 | 24,044 |
| 2026 | | 20,000 | 0,000 | 2,022 | 22,022 |
| Total | | 100,000 | | 30,330 | 130,330 |

✓ Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (10,1%) **En DT**

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 2021 | 10 000 000 | | | | |
| 2022 | | | 10 000 000 | 1 010 000 | 1 010 000 |
| 2023 | | | 10 000 000 | 1 010 000 | 1 010 000 |
| 2024 | | 2 000 000 | 8 000 000 | 1 010 000 | 3 010 000 |
| 2025 | | 2 000 000 | 6 000 000 | 808 000 | 2 808 000 |
| 2026 | | 2 000 000 | 4 000 000 | 606 000 | 2 606 000 |
| 2027 | | 2 000 000 | 2 000 000 | 404 000 | 2 404 000 |
| 2028 | | 2 000 000 | 0 | 202 000 | 2 202 000 |
| Total | | 10 000 000 | | 5 050 000 | 15 050 000 |

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (10,1%) **En DT**

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| 2021 | 100,000 | | | | |
| 2022 | | | 100,000 | 10,100 | 10,100 |
| 2023 | | | 100,000 | 10,100 | 10,100 |
| 2024 | | 20,000 | 80,000 | 10,100 | 30,100 |
| 2025 | | 20,000 | 60,000 | 8,080 | 28,080 |
| 2026 | | 20,000 | 40,000 | 6,060 | 26,060 |
| 2027 | | 20,000 | 20,000 | 4,040 | 24,040 |
| 2028 | | 20,000 | 0,000 | 2,020 | 22,020 |
| Total | | 100,000 | | 50,500 | 150,500 |

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 10,36% (à titre indicatif)

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 2021 | 10 000 000 | | | | |
| 2022 | | | 10 000 000 | 1 036 000 | 1 036 000 |
| 2023 | | | 10 000 000 | 1 036 000 | 1 036 000 |
| 2024 | | 2 000 000 | 8 000 000 | 1 036 000 | 3 036 000 |
| 2025 | | 2 000 000 | 6 000 000 | 828 800 | 2 828 800 |
| 2026 | | 2 000 000 | 4 000 000 | 621 600 | 2 621 600 |
| 2027 | | 2 000 000 | 2 000 000 | 414 400 | 2 414 400 |
| 2028 | | 2 000 000 | 0 | 207 200 | 2 207 200 |
| Total | | 10 000 000 | | 5 180 000 | 15 180 000 |

• Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 10,11% (à titre indicatif)

| Échéance | Valeur nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêt brut | Annuité |
|--------------|-----------------|----------------|--------------------|---------------|----------------|
| 2021 | 100,000 | | | | |
| 2022 | | 0,000 | 100,000 | 10,360 | 10,360 |
| 2023 | | 0,000 | 100,000 | 10,360 | 10,360 |
| 2024 | | 20,000 | 80,000 | 10,360 | 30,360 |
| 2025 | | 20,000 | 60,000 | 8,288 | 28,288 |
| 2026 | | 20,000 | 40,000 | 6,216 | 26,216 |
| 2027 | | 20,000 | 20,000 | 4,144 | 24,144 |
| 2028 | | 20,000 | 0,000 | 2,072 | 22,072 |
| Total | | 100,000 | | 51,800 | 151,800 |

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 10 000 000 dinars.

Hannibal Lease s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 10 000 000 dinars.

Hannibal Lease s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et le nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26/02** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/02/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/02/2022** pour la catégorie A.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/02/2024** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an pour la catégorie A et de **10,1%** pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de décembre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 6,86% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,11% pour la catégorie A et de 10,36% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission

et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,25%** pour la catégorie A et de **3,50%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,66 années** pour la catégorie A et de **4,10 années** pour la catégorie B.

2.2.13. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de la créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau du document de référence enregistrée auprès du CMF en date du 19/08/2020 sous le n°20-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt

2.2.14. Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.15. Notation

Notation de la société :

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **08/01/2021**.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 25 Novembre 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes:

| | |
|------------------------------|-------------------|
| Société : | Hannibal Lease SA |
| Note Nationale à Long-Terme: | B+(tun) |
| Perspective: | Stable |
| Note Nationale Court-Terme : | B(tun) |

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 08 Janvier 2021

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Société | : | Hannibal Lease SA |
| Désignation de l'émission | : | Emprunt obligataire subordonné «HL SUBORDONNE 2021-01» |
| Montant | : | 10 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 dinars, répartis en deux catégories: A et B |
| Prix d'émission unitaire | : | 100 dinars |
| Taux Nominal (A) | : | 10% et/ou TMM+3.25% |
| Taux Nominal (B) | : | 10.1% et/ou TMM+3.5% |
| Durée (A) | : | 5 ans |
| Durée (B) | : | 7 ans dont deux années de grâce |
| Amortissement (A) | : | Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année |
| Amortissement (B) | : | Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année |
| Note de l'émission subordonnée : | : | B-(tun) |

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisés pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont
Senior Director



2.2.16. Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 24).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

2.2.17. Organisation de la représentation des obligataires

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.18. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe en janvier 2021, quinze (15) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- ✓ HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;
- ✓ HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;
- ✓ HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;
- ✓ HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2016/1 : Pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45% ;
- ✓ HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

- ✓ HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- ✓ HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- ✓ HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,00% et/ou TMM+2,40% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25%.
- ✓ HL 2018/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,3% et/ou TMM+2,1% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,5% ;
- ✓ HL 2018/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,15% et/ou TMM+3,5% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,5% ;
- ✓ HL 2020/1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,25% ;
- ✓ HL 2020/2 : Catégories A et B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,6% et/ou TMM+3 % Catégorie C : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 10,7% et/ou TMM+3,25 % ;
- ✓ HL 2020/3 : Catégories A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,3% et/ou TMM+3 % pour un montant global maximum de 5 MDT et Catégorie B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,3% et/ou TMM+3 % ;

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2.5. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.5.1. Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance » page 17**).

2.5.2. Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.5.3. Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « HL 2020-03 »

| Catégorie | Nombre de souscripteurs | Nombre d'obligations | Montant souscrit en DT | % |
|---------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|---------------|
| Banques | 1 | 10 000 | 1 000 000 | 3,3% |
| Assurances | 2 | 25 000 | 2 500 000 | 8,3% |
| CDC | 1 | 10 000 | 1 000 000 | 3,3% |
| SICAV | 5 | 76 000 | 7 600 000 | 25,3% |
| FCP | 1 | 20 000 | 2 000 000 | 6,7% |
| Personnes physiques | 1 | 5 000 | 500 000 | 1,7% |
| Personnes morales | 1 | 54 000 | 5 400 000 | 18,0% |
| Autres | 1 | 100 000 | 10 000 000 | 33,3% |
| Total | 13 | 300 000 | 30 000 000 | 100,0% |

Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de la société

3.1. Description de l'activité de la société au 31/12/2020

Durant l'exercice 2020, la part de marché de Hannibal Lease dans le total des approbations du secteur a baissé à 14,7% contre 14,9% par rapport à la même période en 2019.

La part de marché des mises en forces s'est appréciée en passant de 14,1% au 31/12/2019 à 14,5% au 31/12/2020.

L'encours financier de Hannibal Lease au 31/12/2020 représente 15,6% de l'encours du secteur alors qu'il représentait 16,9% à la même date en 2019.

Situation de « Hannibal Lease » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2020

| | Secteur en MDT (*) | | | HL en MDT | | | Part de Hannibal Lease (%) | | |
|-------------------|--------------------|------------|------------|--------------|------------|------------|----------------------------|------------|------------|
| | 31/12/2020** | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2020** | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2020** | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
| Approbations | 1 705,4 | 1 924,7 | 2 294,4 | 250,7 | 286,6 | 468,1 | 14,7% | 14,9% | 20,4% |
| Mises en Forces | 1 379,2 | 1 566,9 | 1 993,5 | 200,1 | 221,3 | 355,2 | 14,5% | 14,1% | 17,8% |
| Encours financier | 3 648,9 | 3 793,7 | 4 170,2 | 568,3 | 641,8 | 783,1 | 15,6% | 16,9% | 18,8% |

* Source : CIL

**Chiffres non audités

3.1.1. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2020 à 250,7 MDT contre 286,6 MDT au 31/12/2019, soit une baisse de 12,5%.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 3 292 pendant le quatrième trimestre 2019 à 3 296 pour la même période en 2020, soit un montant moyen d'approbation par dossier de 0,076 MDT, en diminution de 12,6% par rapport au 31/12/2019.

Nombre des approbations

| | 31/12/2020* | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation 2020/2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Nombre d'approbations | 3 296 | 3 292 | 5 426 | 0,1% |
| Montant (MD) | 250,7 | 286,6 | 468,1 | -12,5% |
| Montant Moyen des approbations (MD) | 0,076 | 0,087 | 0,086 | -12,6% |

*Chiffres non audités

Répartition sectorielle des approbations

En MDT

| Répartition par secteur | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-----------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Agriculture | 769 | 42,1 | 16,8% | 782 | 40,6 | 14,2% | 1 117 | 54,0 | 11,5% | 3,5% |
| BTP | 211 | 22,2 | 8,9% | 169 | 17,8 | 6,2% | 485 | 80,6 | 17,2% | 24,9% |
| Industrie | 270 | 21,0 | 8,4% | 298 | 33,4 | 11,6% | 525 | 63,6 | 13,6% | -37,1% |
| Tourisme | 290 | 35,8 | 14,3% | 501 | 78,4 | 27,4% | 578 | 66,1 | 14,1% | -54,3% |
| Services | 1 756 | 129,6 | 51,7% | 1 542 | 116,4 | 40,6% | 2 721 | 203,8 | 43,5% | 11,3% |
| Approbations totales | 3 296 | 250,7 | 100,0% | 3 292 | 286,6 | 100,0% | 5 426 | 468,1 | 100,0% | -12,5% |

*Chiffres non audités

Répartition des approbations par type d'équipement

En MDT

| Répartition par type d'équipement | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Véhicule Tourisme | 1 743 | 138,2 | 55,1% | 1 698 | 153,8 | 53,7% | 2 410 | 168,5 | 36,0% | -10,2% |
| Véhicule Utilitaire | 1 083 | 58,5 | 23,3% | 1 126 | 61,3 | 21,4% | 1 797 | 77,3 | 16,5% | -4,7% |
| Véhicule Lourd | 353 | 37,3 | 14,9% | 304 | 46,7 | 16,3% | 790 | 132,1 | 28,2% | -20,2% |
| Matériel Spécifique | 104 | 12,7 | 5,1% | 154 | 22,9 | 8,0% | 383 | 76,9 | 16,4% | -44,5% |
| Immobilier | 13 | 4,0 | 1,6% | 10 | 1,8 | 0,6% | 46 | 13,3 | 2,8% | 127,1% |
| Approbations totales | 3 296 | 250,7 | 100,0% | 3 292 | 286,6 | 100,0% | 5 426 | 468,1 | 100,0% | -12,5% |

* Chiffres non audités

3.1.2. Evolution des mises en forces

Les mises en forces totales sont passées de 221,3 MDT au 31/12/2019 à 200,1 MDT au 31/12/2020, soit une baisse de 9,6%.

Le nombre de dossiers est passé de 2 607 dossiers au quatrième trimestre 2019 à 2 667 pour la même période de 2020 enregistrant ainsi une hausse de 2,3%. En ce qui concerne le montant moyen par dossier, Hannibal Lease a enregistré une diminution de 11,7% le faisant passer de 0,085 MDT au 31/12/2019 à 0,075 au 31/12/2020.

Nombre de contrats mis en force

| | 31/12/2020* | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation 2020/2019 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Nombre de mises en force | 2 667 | 2 607 | 4 035 | 2,3% |
| Montant (MD) | 200,1 | 221,3 | 355,2 | -9,6% |
| Montant Moyen par contrat (MD) | 0,075 | 0,085 | 0,088 | -11,7% |

* Chiffres non audités

Répartition sectorielle des mises en force

En MDT

| Répartition par secteur | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-------------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Agriculture | 663 | 35,5 | 17,8% | 583 | 30,2 | 13,6% | 812 | 40,3 | 11,4% | 18,3% |
| BTP | 155 | 15,1 | 7,5% | 129 | 14,6 | 6,6% | 365 | 64,2 | 18,1% | 2,8% |
| Industrie | 230 | 18,8 | 9,4% | 222 | 25,6 | 11,6% | 407 | 51,1 | 14,4% | -26,9% |
| Tourisme | 250 | 30,9 | 15,4% | 456 | 66,1 | 29,9% | 507 | 58,1 | 16,4% | -53,2% |
| Services | 1 369 | 99,8 | 49,9% | 1 217 | 84,8 | 38,3% | 1 944 | 141,4 | 39,8% | 17,7% |
| Mises en force totales | 2 667 | 200,1 | 100,0% | 2 607 | 221,3 | 100,0% | 4 035 | 355,2 | 100,0% | -9,6% |

* Chiffres non audités

Répartition des mises en force par type d'équipement

| Répartition par type d'équipement | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Véhicule Tourisme | 1 446 | 114,6 | 57,3% | 1 385 | 125,7 | 56,8% | 1 817 | 132,3 | 57,3% | -8,8% |
| Véhicule Utilitaire | 881 | 47,3 | 23,6% | 881 | 47,2 | 21,3% | 1 272 | 56,6 | 23,6% | 0,2% |
| Véhicule Lourd | 249 | 25,2 | 12,6% | 205 | 24,5 | 11,1% | 559 | 94,4 | 12,6% | 2,9% |
| Matériel Spécifique | 89 | 11,6 | 5,8% | 133 | 23,5 | 10,6% | 369 | 67,1 | 5,8% | -50,6% |
| Immobilier | 2 | 1,3 | 0,7% | 3 | 0,5 | 0,2% | 18 | 4,8 | 0,7% | 160,0% |
| Mises en force totales | 2 667 | 200,1 | 100,0% | 2 607 | 221,3 | 100,0% | 4 035 | 355,2 | 100,0% | -9,6% |

* Chiffres non audités

3.1.3. Evolution de l'encours financier

Les encours financiers de la société ont atteint 568,3 MDT au 31/12/2020 contre 641,8 MDT au 31/12/2019, soit une évolution négative de 11,5%.

Le nombre de contrat a atteint 16 316 contrats, soit une baisse de 10,6% par rapport au quatrième trimestre de 2020. Toutefois, le montant moyen par contrat est resté stable à 0,035 au 31/12/2020 par rapport à la même période de 2019.

Nombre de contrats en-cours

| | 31/12/2020* | 31/12/2019 | 31/12/2018 | Variation 2020/2019 |
|--------------------------------|-------------|------------|------------|---------------------|
| Nombre de contrats encours | 16 316 | 18 252 | 19 975 | -10,6% |
| Montant (MD) | 568,3 | 641,8 | 783,1 | -11,5% |
| Montant Moyen par contrat (MD) | 0,035 | 0,035 | 0,039 | - |

* Chiffres non audités

Répartition sectorielle de l'encours financier

En MDT

| Répartition par secteur | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Agriculture | 4 033 | 73,0 | 12,8% | 4 307 | 76,1 | 11,9% | 4 525 | 87,4 | 11,2% | -4,1% |
| BTP | 1 369 | 80,8 | 14,2% | 1 703 | 105,7 | 16,5% | 2 106 | 167,5 | 21,4% | -23,5% |
| Industrie | 1 448 | 71,2 | 12,5% | 1 589 | 85,8 | 13,4% | 1 751 | 102,7 | 13,1% | -17,0% |
| Tourisme | 1 463 | 86,2 | 15,2% | 1 683 | 96,9 | 15,1% | 1 712 | 85,2 | 10,9% | -11,0% |
| Services | 8 003 | 257,0 | 45,2% | 8 970 | 277,3 | 43,2% | 9 881 | 340,2 | 43,4% | -7,3% |
| Encours total | 16 316 | 568,3 | 100,0% | 18 252 | 641,8 | 100,0% | 19 975 | 783,1 | 100,0% | -11,5% |

* Chiffres non audités

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MDT

| Répartition par type d'équipement | Au 31/12/2020* | | | Au 31/12/2019 | | | Au 31/12/2018 | | | Variation 2020/2019 |
|-----------------------------------|----------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | Nombre | Montant | En % | |
| Véhicule Tourisme | 7 508 | 230,1 | 40,5% | 8 303 | 237,4 | 37,0% | 8 980 | 248,9 | 31,8% | -3,1% |
| Véhicule Utilitaire | 5 548 | 103,3 | 18,2% | 6 113 | 110,4 | 17,2% | 6 585 | 126,3 | 16,1% | -6,4% |
| Véhicule Lourd | 1 988 | 116,3 | 20,5% | 2 358 | 147,2 | 22,9% | 2 736 | 222,5 | 28,4% | -21,0% |
| Matériel Spécifique | 1 140 | 87,8 | 15,4% | 1 329 | 110,8 | 17,3% | 1 511 | 140,0 | 17,9% | -20,8% |
| Immobilier | 132 | 30,8 | 5,4% | 149 | 36,0 | 5,6% | 163 | 45,3 | 5,8% | -14,3% |
| Encours total | 16 316 | 568,3 | 100,0% | 18 252 | 641,8 | 100,0% | 19 975 | 783,1 | 100,0% | -11,5% |

* Chiffres non audités

3.1.4. Évolution des engagements de la société sur la clientèle

Les engagements nets ont diminué de 12,3% passant de 669,7 MDT au 31/12/2019 à 587,4 MDT au 31/12/2020.

| En MDT | 31/12/2020* | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan) | 587,4 | 669,7 | 802,9 |
| Créances classées | 65,1 | 58,7 | 44,2 |
| Classe 2 | 7,2 | 6,3 | 7,3 |
| Classe 3 | 7,5 | 12,3 | 3,8 |
| Classe 4 | 50,4 | 40,1 | 33,1 |
| Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) | 652,5 | 728,3 | 847,0 |
| Ratio des créances classées | 9,98% | 8,06% | 5,21% |

* Chiffres non audités

3.2. Indicateurs d'activité au 31/12/2020

En milliers de dinars

| INDICATEURS | 4ème Trimestre | | Variation | Exercice | | Variation |
|---------------------------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2020** | 2019* | | 2020** | 2019* | |
| Agriculture | 13 393 | 8 065 | 66,1% | 42 058 | 40 634 | 3,5% |
| BTP | 9 292 | 1 981 | 369,1% | 22 194 | 17 771 | 24,9% |
| Industrie | 5 861 | 7 851 | -25,3% | 20 923 | 33 358 | -37,3% |
| Tourisme | 8 704 | 24 808 | -64,9% | 35 811 | 78 434 | -54,3% |
| Services | 16 815 | 11 033 | 52,4% | 43 760 | 36 449 | 20,1% |
| Commerce | 23 365 | 14 639 | 59,6% | 72 274 | 60 460 | 19,5% |
| Transport | 3 913 | 983 | 298,1% | 13 665 | 19 520 | -30,0% |
| Montant des Approbations | 81 343 | 69 360 | 17,3% | 250 685 | 286 626 | -12,5% |
| Agriculture | 12 779 | 7 005 | 82,4% | 35 692 | 30 181 | 18,3% |
| BTP | 6 478 | 3 798 | 70,6% | 15 055 | 14 646 | 2,8% |
| Industrie | 5 388 | 7 954 | -32,3% | 18 684 | 25 575 | -26,9% |
| Tourisme | 6 870 | 20 999 | -67,3% | 30 901 | 66 094 | -53,2% |
| Services | 14 197 | 10 047 | 41,3% | 36 336 | 29 915 | 21,5% |
| Commerce | 19 603 | 15 909 | 23,2% | 55 216 | 47 338 | 16,6% |
| Transport | 3 753 | 2 660 | 41,1% | 8 212 | 7 508 | 9,4% |
| Montant des Mises en Force | 68 472 | 68 372 | 0,1% | 200 095 | 221 257 | -9,6% |
| Encours Financiers | - | - | - | 568 282 | 641 799 | -11,5% |
| Total des Engagements | - | - | - | 652 525 | 728 346 | -10,4% |
| Total des Engagements Classées | - | - | - | 65 107 | 58 672 | 11,0% |
| Taux de créances classées | - | - | - | 9,98% | 8,06% | - |
| Revenus Bruts de Leasing | 100 697 | 108 490 | -7,2% | 333 440 | 420 228 | -20,7% |
| Revenus Nets de Leasing | 19 797 | 20 988 | -5,7% | 68 321 | 74 879 | -8,8% |
| Produits Nets de Leasing | 8 406 | 7 827 | 7,4% | 18 546 | 17 539 | 5,7% |
| Total Charges d'exploitation | 3 350 | 3 228 | 3,8% | 12 031 | 11 952 | 0,7% |
| Structure des Ressources | - | - | - | 513 238 | 529 662 | -3,1% |
| Emprunts Obligataires | - | - | - | 241 164 | 207 426 | 16,3% |
| Autres Emprunts | - | - | - | 272 074 | 322 236 | -15,6% |
| Trésorerie Nette | - | - | - | 20 677 | 452 | 4474,6% |
| Capitaux Propres | - | - | - | 70 984 | 71 096 | -0,2% |

(*) Chiffres définitifs et audités.

(**) Chiffres non audités.

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing + autres produits d'exploitation

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing + Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

Charges d'exploitation : Charges de personnel + Dotations aux amortissements + Autres charges d'exploitation

Les Capitaux Propres au 31 12 2019 sont déterminés après affectation du résultat de 2019

Les Capitaux Propres au 31 12 2020 sont déterminés compte non tenu du résultat de la période diminués du solde des actions propres

Faits Saillants :

Les mises en Force réalisées au cours du quatrième trimestre 2020 ont gardé le même niveau comparé à la même période de 2019.

Les Mises en Force réalisées au cours de l'exercice 2020 ont connu une baisse de 9,6% comparées à l'exercice 2019.

Les Produits nets de leasing ont enregistré une hausse de 5,7%.

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 18/01/2018

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée B+(tun) à long terme avec perspective stable et B(tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/11/2020

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL subordonné 2021-01 »

DE 10 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A UN MAXIMUM DE 15 000 000 DINARS DIVISE EN 100 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES SUSCEPTIBLE D'ÊTRE

PORTEES A 150 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Prix de l'Émission : 100 dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

| Catégorie | Durée | Taux d'Intérêt | Amortissement Annuel |
|-------------|------------------------------|----------------------|---|
| Catégorie A | 5 ans | 10% et/ou TMM+3,25% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |
| Catégorie B | 7 ans dont 2 années de grâce | 10,1% et/ou TMM+3,5% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année |

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B-(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/01/2021

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/01/2021

Visa du Conseil du Marché Financier

Notice légale publiée au JORT n°10 du 07/02/2021

Bulletin de souscription n°.....

N° 21 / 7030 du 26 JAN. 2021

Je (nous) soussigné (s)

| | |
|--|---|
| Nom & Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | |
| Nationalité : | Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport |
| N° : | Délivrée le :/...../..... |
| Profession/activité : | |
| Adresse : Code postale : Pays : Tel : | |
| Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même | |
| <input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente | |
| Identité du mandat : | |
| Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | Personne Morale |
| Nom & Prénom : | Raison sociale : |
| Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | N° du R.C : |
| N° : | Matricule Fiscale : |
| Profession/activité : | |
| Adresse : Code postale : Pays : Tel : | |

Je déclare (ons) souscrire à :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt variable TMM+3,25% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 10,1% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+3,5% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/02/2021 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 26/02/2021 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A et
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° tiré sur agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt variable TMM+3,25% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 10,1% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+3,5% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴

Tunis, le

Signature



¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

COPIE

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemna – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 18/01/2018

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.
Hannibal Lease est notée B+(tun) à long terme avec perspective stable et B(tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 25/11/2020

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL Subordonné 2021-01 »

DE 10 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A UN MAXIMUM DE 15 000 000 DINARS DIVISE EN 100 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTEES A 150 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Prix de l'Emission : 100 dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

| Catégorie | Durée | Taux d'Intérêt | Amortissement Annuel |
|-------------|------------------------------|----------------------|---|
| Catégorie A | 5 ans | 10% et/ou TMM+3,25% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année |
| Catégorie B | 7 ans dont 2 années de grâce | 10,1% et/ou TMM+3,5% | Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année |

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B-(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/01/2021

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2020

Délibération du Conseil d'Administration du 07/01/2021

Visa du Conseil du Marché Financier

Notice légale publiée au JORT n°10 du 07/02/2021

Bulletin de souscription n°.....

Je (nous) soussigné (s)

| | |
|--|---|
| Nom & Prénom ¹ : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport |
| N° : | Délivrée le :/...../..... |
| Profession/activité : | |
| Adresse : | Code postale : Pays : Tel : |
| Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même | |
| <input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente | |

Identité du mandat :

| Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr | Personne Morale |
|---|---|
| Nom & Prénom : | Raison sociale : |
| Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport | N° du R.C : |
| N° : | Matricule Fiscale : |
| Délivrée le :/...../..... | |
| Profession/activité : | |
| Adresse : | Code postale : Pays : Tel : |

Déclare (ons) souscrire à :

-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10% sur 5 ans ;
 -obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt variable TMM+3,25% sur 5 ans ;
 -obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 10,1% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
 -obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+3,5% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 26/02/2021 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 26/02/2021 et sont remboursables :
- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A et
 - Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2020 » ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- En espèces
- Par chèque n° tiré sur agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie A au taux d'intérêt variable TMM+3,25% sur 5 ans ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt fixe de 10,1% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
-obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » Catégorie B au taux d'intérêt variable TMM+3,5% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) Gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴

Tunis, le

Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »